



Paris, le 20/10/2014,

LA MESURE COMPENSATOIRE DEMANDÉE PAR FO PREND FORME

La précédente réunion de ce GT a eu lieu le 11 juin 2014 ([compte-rendu sur site FO](#)). FO rappelle à l'administration qu'il faut clôturer les travaux au plus tôt, pour que cette mesure protocolaire s'applique pour les avancements 2015.

I – Mesure compensatoire : après les grands principes, les détails !

Le principe de la mesure compensatoire est : « la baisse des effectifs Ouvriers d'Etat ne doit pas avoir d'impact sur la carrière future des Ouvriers d'Etat ». La diminution des effectifs entraînera une baisse des avancements issus du taux pro/pro, baisse qui sera compensée par la mesure compensatoire qui apportera des avancements supplémentaires.

La carrière étant constituée d'avancements de groupes successifs, les avancements de 2011 à 2013 (période d'avancements avec le taux pro/pro) servent de référence. Ces trois années permettent de calculer une ancienneté de groupe de référence (moyenne par groupe du nombre d'années des agents pour accéder au groupe supérieur sur la période 2011-2013).

Cette ancienneté moyenne de référence permet de déterminer le nombre d'OE au-delà de cette limite dans chaque groupe. De ce nombre par groupe, on soustrait le nombre d'avancement de postes issus du taux promu/promouvables.

Un coefficient correcteur permet de diviser le nombre d'agents obtenus au-delà de la limite pour obtenir le nombre de postes d'avancements de la mesure compensatoire. L'administration propose un coefficient de 1 poste pour 6 agents ciblés (au-delà de l'ancienneté de groupe de référence). FO demande un coefficient de 1 poste pour 5 agents ciblés.

Exemple pour le groupe HCA en 2014, si la mesure s'était appliquée :

Taux pro/pro : 12% (nombre de promouvables = 236) => 28 avancements ;

Ancienneté de référence dans le groupe 7 : 9,3 ans => 46 agents « en retard » ;
=> $(46-28) / 5 = 4$ postes d'avancements au titre de la mesure compensatoire.

Nombre d'avancements pour 2014 => $28 + 4 = 32$ avancements.



Mode d'attribution des postes compensatoires : Ces postes d'avancement permettront de nommer seulement les agents qui ont une ancienneté de groupe supérieure à l'ancienneté de référence. Leur avancement se fera au choix, par stage ou attribution d'essais en poche (sous réserve que cette décision ne modifie pas le classement suite à l'essai).

FO a demandé et obtenu une mesure de sauvegarde qui permettra, tous les trois ans, de vérifier si le nombre d'ouvriers pour chaque groupe au dessus de l'ancienneté de référence augmente. Dans ce cas, le coefficient correcteur diminuera afin d'augmenter le nombre d'avancements issus de la mesure compensatoire.

II – Date de nomination des essais

L'administration annonce que dès 2014, la date de validation des essais ne se fera plus à la date du jour de l'essai, mais au 1^{er} janvier de l'année.

III – Points divers liés au GT

CV Technique : Afin que les commissions d'essais puissent mieux connaître le poste de travail de l'agent, l'administration propose qu'un candidat retenu à un essai établisse un « CV technique » permettant de préciser son environnement de travail. CV qui permettra aux pôles de compétence de mieux adapter l'essai. Ce CV existe déjà pour la famille Informatique. FO s'interroge : ce document à remplir par l'agent pourrait-il être utilisé par les autres pôles de compétence ?

L'administration propose d'interroger les pôles de compétence sur l'opportunité d'exploiter ce document pour toutes les familles.

Prochain GT sur la carrière Ouvriers d'Etat : l'administration présentera, le vendredi 7 novembre 2014, le projet de texte définissant la nouvelle procédure. FO rappelle sa volonté de voir la DGAC rédiger un décret validant de manière formelle le recrutement et l'avancement des ouvriers d'Etat. Ces textes devront être publiés au Journal officiel.

Le SNPACM-FO interviendra auprès de Météo-France pour que la mesure compensatoire s'applique aussi pour les ouvriers de Météo.

La mesure compensatoire est une demande protocolaire du SNPACM-FO, pour que les ouvriers ne soient pas pénalisés par la baisse des effectifs. Pour autant, l'avancement ne compense pas les difficultés quotidiennes rencontrées au travail, où les manques de personnels rendent nos missions plus difficiles à réaliser.

FO, à chaque réunion ou comité, à la DGAC et dans les ministères concernés, rappelle l'urgence de recruter sur les postes prioritaires aujourd'hui vacants : logistique, informatique, énergie et maintenance avions.

Les mesures protocolaires seules n'assureront pas notre pérennité. Rejoignez le SNPACM-FO dans notre lutte pour l'avenir des ouvriers de la DGAC, l'ENAC et Météo-France.

La délégation FO

Johan Blanchard (SNIA), Dominique Thomas (DSAC-SO),
Jean-Christophe Mazin (Bureau National), Franck Dupont (Bureau National), Pierre Gaubert (Bureau National).

